

# **CONCOURS NATIONAL DE SAUT D'OBSTACLES**

**13 MAI 2023**

**“LE MEILLEUR MOYEN DE PREVOIR LE FUTUR, C’EST DE LE CREER”**



**AVANT PROGRAMME**

## 1. CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 27ème édition, mise à jour au 1er janvier 2023.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 29ème édition, mise à jour au 1er janvier 2023.
- Règlement vétérinaire, 19ème édition, mise à jour au 1er janvier 2023.

## 2. COMITE D'ORGANISATION DU CONCOURS

<b>Président du Concours :</b>	Mr Zouheir Dammak
<b>Directeur du Concours :</b>	Mr Ayoub Dammak (Tel : +216 25 900 901    Email : ayoub@jafoura.com)
<b>Président d'honneur :</b>	Mr Ahmed Dammak
<b>Invités d'honneur :</b>	Mr Wissem Kraiem (Gouverneur de Sfax)    Mr Fathi Zrida (Délégué tourisme de Sfax)    Mr Mohamed Ikbel Dridi (Délégué sportif de Sfax)
<b>Coordinateur Fédéral :</b>	Mr Aymen Dammak
<b>Directeur technique :</b>	Mr Zied Aouina
<b>Conseiller technique :</b>	Mr Anis Sellami
<b>Membres :</b>	Mr Walid Moalla    Mme Ahlem Hadrich    Mr Tarak Ben Halima
<b>Trésorerie :</b>	Mr Ridha Jemai
<b>Secrétariat :</b>	Mme Thouraya Ayadi

## 3. OFFICIELS DU CONCOURS

### • JURY DE TERRAIN

<b>President :</b>	Mr Anis Sellami (TUN) (FEI LEVEL 2)
<b>Membres :</b>	Mr Khaled Hedriche (TUN) (FEI LEVEL 2)   Mr Amor Aouida (TUN)
<b>Chronométrateur :</b>	Mr Oussema Sinen.

### • COMMISSAIRE AU Paddock

<b>Commissaire en chef :</b>	Mme Khouloud Magherbi (TUN) (FEI LEVEL 1)
<b>Stewards:</b>	Mme Nedra Debbech (TUN)    Mr Aid Ben Nacer (TUN) (FEI LEVEL 1)

### • CHEFS DE PISTE

<b>Chef de piste :</b>	Mr Nazim Sebiane (ALG) (FEI LEVEL 3)
<b>Chef de piste Adjoint :</b>	Mr Mondher Aloui (TUN)

- **MEDECIN DU CONCOURS :** Dr. Mohamed Jerbi || Dr. Chakib Marrakchi
- **VETERINAIRE DU CONCOURS :** Dr. Amine Regai (TUN)
- **MARECHAL-FERRANT:** Mr Mohamed Salah Ayadi (24.180.091)



## 4. HEBERGEMENT DES CHEVAUX

Les organisateurs mettent à la disposition des participants des boxes sur places (150 boxes).

**Tarif** : 25 Dinars/Boxe/Nuit. Les boxes seront attribués dans les limites de disponibilité.

Pour vos réservations, merci de contacter Mr Tarek Ben Hlima (52.717.152).

## 5. HEBERGEMENT DES PARTICIPANTS

Les organisateurs mettent à la disposition des participants un Hôtel 4 étoiles : **Business HOTEL** à 180 DT/nuitée L.P.D en chambre double (au lieu de 220 DT)

Pour vos réservations ou d'autres propositions d'hôtels 4 étoiles ou 3 étoiles merci de contacter Mme Lamia Wali (21.801.000).

BUSINESS  
HOTEL S F A X



LARA<sup>®</sup>  
VOYAGES

## 6. SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU CONCOURS

- **DEROULEMENT**

Extérieur

- **PISTE DU CONCOURS**

Dimensions : 80mx45m

Nature : Sable

- **TERRAINS D'ÉCHAUFFEMENT**

Dimensions : 70mx35m

Nature : Sable

- **FICHES DE SECURITE**

Olaf Peterson

- **MATERIEL DE CHRONOMETRAGE**

Tag Heuer

- **ENGAGEMENT :**

Les inscriptions au concours ne peuvent se faire que sur le site web de la FTSE: [www.ftse.org.tn](http://www.ftse.org.tn) **avant Jeudi 11 MAI 2023 à minuit.**

**Frais :** + 30 Dinars pour les épreuves **INITIATION** et **PREPARATOIRES**

Pour plus d'informations et renseignements merci de contacter le responsable des relations avec les clubs invités Ahlem Hadrich (29.038.000)



## 7. PROGRAMME DU CONCOURS

### **SAMEDI 13 MAI 2023**

**10H00:** Reconnaissance de la piste : Epreuve 1 : Initiation (70 cm).  
**A la suite:** Reconnaissance de la piste : Epreuve 2 : Préparatoire I (80-85 cm).  
**\*\* PAUSE DEJEUNER & EPREUVE HORSE MAN \*\***  
**A la suite:** Reconnaissance de la piste : Epreuve 3 : Préparatoire II (90-95 cm).

**Il est de la responsabilité de chaque club affilié de s'assurer que leurs participants ont l'âge correct et qu'ils répondent aux conditions d'engagement aux Épreuves auxquelles ils sont engagés conformément aux tableaux des catégorisations et conditions techniques.**

**Un contrôle aléatoire des documents des chevaux participant au concours sera effectué.**

**Un contrôle anti dopage (cavaliers et chevaux) pourra être effectué.**

**Les chevaux doivent être pucés et enregistrés à la FTSE.**

**Tous les chevaux devront être accompagnés de leurs documents d'identification.**

**N.B : Les horaires et les barèmes des épreuves pourront être modifiés en fonction du nombre des engagés**

## 8. SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EPREUVES

### Epreuve 1 : Initiation

Date et heure: **SAMEDI le 13/05/2023** à 10H00.  
 Catégorie de Cavaliers: **Licence Initiation**  
 Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux  
 Barème: **Barème A sans chrono sans barrage**  
 Vitesse: 325 m/min  
 Hauteur: Max 70 cm

Classement	Prix
Parcours sans faute	Médaille

**Participation des chevaux à l'épreuve Initiation :2fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.**

### Epreuve 2 : Préparatoire I

Date et heure : **SAMEDI le 13/05/2023** à l'issue de l'épreuve précédente.  
 Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification.**  
 Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux.  
 Barème : Barème en deux phases temps différé (Art.274.5.6)  
 Vitesse : 325 m/mn  
 Hauteur: (80-85cm)  
 Largeur : (90-95cm)

Classement	Prix
1 <sup>er</sup>	Coupe + Médaille+ 200 DTS + PN
2 <sup>ème</sup>	Médaille + 150 DTS + PN
3 <sup>ème</sup>	Médaille + 100 DTS + PN
4 <sup>ème</sup>	Médaille + 80 DTS + PN
5 <sup>ème</sup>	Médaille + 70 DTS + PN
6 <sup>ème</sup> au 10 <sup>ème</sup>	Médaille
<b>Dotation Totale</b>	<b>600 Dinars</b>

**Participation des chevaux à l'épreuve Préparatoire :2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.**

### Epreuve 3 : Préparatoire II

Date et heure : **SAMEDI le 13/05/2023** à l'issue de l'épreuve précédente.  
 Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification.**  
 Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux.  
 Barème : Barème choisissez vos points (Art.270) ANNEXE I  
 Vitesse : 325 m/mn  
 Hauteur: (90-95cm)  
 Largeur : (100-105cm)

Classement	Prix
1 <sup>er</sup>	Coupe+Médaille+ 300 DT
2 <sup>ème</sup>	Médaille + 200 DT
3 <sup>ème</sup>	Médaille + 150 DT
4 <sup>ème</sup>	Médaille + 100 DT + PN
5 <sup>ème</sup>	Médaille + 50 DT + PN
6 <sup>ème</sup> au 10 <sup>ème</sup>	Médaille
<b>Dotation Totale</b>	<b>800 Dinars</b>

**Participation des chevaux à l'épreuve Préparatoire :2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.**



# ANNEXE I

## Epreuve Choisissez vos points

### A. Principe

Dans l'épreuve choisissez vos points, un certain nombre d'obstacles, sans combinaison, sont placés sur le terrain. A chaque obstacle, il est attribué de 10 à 120 points suivant sa difficulté. Chaque concurrent dispose de 45 secondes minimum à 90 secondes maximum. Pendant ce temps, il peut sauter deux fois tous les obstacles qu'il désire dans n'importe quel ordre et dans n'importe quel sens. Il peut franchir la ligne de départ dans n'importe quelle direction.

Le concurrent est crédité du nombre de points attribués à chaque obstacle pour autant qu'il l'ait franchi correctement. Aucun point n'est attribué pour un obstacle renversé.

### B. Parcours

La ligne de départ doit être munie de quatre fanions, placés de telle sorte qu'il y ait un rouge et un blanc de chaque côté de la ligne.

Les obstacles doivent être construits pour être sautés dans les deux sens. Le Chef de piste a la possibilité d'attribuer le même nombre de points à plusieurs obstacles. S'il n'est pas possible de placer 12 obstacles sur la piste, il lui appartient d'en supprimer.

Tout obstacle renversé pendant un parcours ne sera pas reconstruit. S'il est ressauté, aucun point ne sera crédité au concurrent. Il en va de même pour le renversement d'un obstacle et pour le déplacement d'une partie inférieure située dans le même plan vertical.

En cas de désobéissance, sans renverser l'obstacle, le concurrent peut franchir cet obstacle ou continuer sur le prochain obstacle.

Le fait, volontaire ou non, de franchir un obstacle pour la troisième fois ou de passer entre les fanions d'un obstacle déjà renversé n'entraîne pas l'élimination. Toutefois, le concurrent ne bénéficie pas du nombre de points attribués à cet obstacle.

Toutes les désobéissances sont pénalisées par le temps perdu par le concurrent. La chute est éliminatoire.

Un coup de cloche annonce la fin du parcours. Pour permettre d'enregistrer le temps de son parcours, le concurrent doit alors passer la ligne d'arrivée dans un sens ou dans l'autre. S'il ne passe pas la ligne d'arrivée, il est classé le dernier des concurrents avec les mêmes points.

Si le temps fixé est atteint au moment où le poney / cheval prend déjà sa battue, cet obstacle, s'il est franchi correctement, compte.

### C. Joker

Deux choix pour l'utilisation d'un joker :

Un obstacle peut être prévu dans le parcours, dûment délimité par des fanions et intitulé joker. Le joker peut être sauté deux fois. 200 points sont attribués chaque fois que cet obstacle est sauté correctement mais, s'il est renversé, les 200 points sont déduits du total des points obtenus à ce stade par le concurrent.

Le joker ne fait pas partie du parcours. Une fois le temps fixé atteint, un coup de cloche annonce la fin du parcours du concurrent. Pour permettre d'enregistrer le temps de son parcours, le concurrent doit franchir la ligne d'arrivée. Dès lors, il dispose de 20 secondes pour tenter le joker. 200 points sont attribués si cet obstacle est sauté correctement mais, s'il est renversé, les 200 points sont déduits du total des points obtenus à ce stade par le concurrent.

En sonnant la cloche, il peut être demandé que le joker soit franchi dans les 20 secondes après que le temps fixé est terminé et après que le concurrent a franchi la ligne d'arrivée. Un seul essai est autorisé.

### D. Classement

Le concurrent ayant obtenu le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur. En cas d'égalité de points, le temps le plus rapide mis par un concurrent entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée sera déterminant. En cas d'égalité de points et de temps pour la première place, un barrage sera prévu selon la même formule dans un temps fixé de 40 secondes.



# ANNEXE II

## **Réclamations :**

Toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 30 dt et déposée auprès du président du jury dans les 30 minutes après la Proclamation des résultats.

## **Docteur, vétérinaire et maréchal ferrant :**

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants. Le comité organisateur n'interviendra pas dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

## **Assurance :**

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval à untiers.

Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours Équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

## **Organisation du concours :**

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du jury de terrain, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme

Pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiés au secrétaire général par le président du jury.

Prélèvements pour la recherche de produits interdits

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du délégué vétérinaire (président de la commission vétérinaire) et du président du Jur

<p><b>YELLOW WARNING CARD</b></p> <p>Event _____</p> <p>Date _____</p> <p>Person Responsible:</p> <p>Name _____</p> <p>FEI ID _____</p> <p><b>OFFENCE</b> (please tick one)</p> <p>FEI General Regulations (GRs), 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016 and FEI Eventing Rules, 24th edition, effective 1 January 2016</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Abuse of Horse</b> GRs Art. 142 &amp; 169.6.2 and/or Eventing Rules Art. 526</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Incorrect behaviour</b> GRs Art. 169.6.3</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Dangerous Riding</b> Eventing Rules Art. 525</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Non-Compliance with Protective Headgear Rules</b> GRs Art. 140</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Non-Compliance with applicable Sport Rules</b> (specify) GRs Art. 169.7</p> <p>_____</p> <p>Signature of Official _____</p> <p>Signature of Person Responsible _____</p>	<p><b>YELLOW WARNING CARD</b></p> <p><b>Extract of Art. 169.7, FEI General Regulations (GRs)</b> 23rd edition, 1 January 2009, updates effective 1 January 2016</p> <p>"7. In cases of offences mentioned in paragraphs 6.2 and 6.3 above and which are of a less serious nature and/or in cases specified in the Sport Rules and/or as mentioned in Article 140:</p> <p>7.1 The President of the Ground Jury, the President of the Appeal Committee, the Chief Steward or the Technical Delegate must notify the Person Responsible during the Period of the Event that he will receive a Yellow Warning Card, which will be delivered either by hand or by any other suitable means. If after reasonable efforts the Athlete cannot be notified during the Period of the Event that he has received a Yellow Warning Card, the Athlete must be notified in writing within fourteen (14) days of the Event.</p> <p>7.2 Should the same Person Responsible receive one (1) more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card, the Person Responsible shall be automatically suspended for a period of two (2) months after official notification from the FEI Secretary General."</p> <p><b>Extract of Art. 527, FEI Eventing Rules</b> 24th edition effective 1 January 2016</p> <p>"[...] Notwithstanding anything to the contrary in the General Regulations, should the same Person Responsible receive one more Yellow Warning Card at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card for the same offence, the Person Responsible shall automatically be suspended for a period of two months after official notification from FEI Secretary General."</p>
---	---